

Nouveaux formulaires MDPH : le Collectif Handicaps exige l'arrêt immédiat de l'expérimentation

Paris, le 27 février 2026. L'ex-Ministre Charlotte Parmentier-Lecocq a fait de la simplification administrative sa dernière bataille. Mais derrière le formulaire « simplifié » de demande MDPH dont le Gouvernement vante les mérites, se cache un réel danger pour les droits des personnes handicapées. Le Collectif Handicaps demande à la nouvelle Ministre Camille Galliard-Minier d'arrêter immédiatement la diffusion de ce formulaire, d'annuler l'expérimentation prévue à compter du 1^{er} mars et d'ouvrir une véritable concertation avec toutes les parties prenantes, y compris les associations.

Le Collectif Handicaps n'a eu connaissance que la semaine dernière de l'ensemble des formulaires et notices explicatives devant faire l'objet d'une expérimentation dans 5 départements à partir du 1^{er} mars. Les associations – pourtant représentatives des usagers et usagères des MDPH – n'ont pas été associées aux travaux préalables.

La seule volonté du Gouvernement étant la réduction du nombre de pages, il en oublie la mission principale du formulaire de demande : donner aux équipes des MDPH toutes les informations essentielles à l'évaluation multidimensionnelle et globale des besoins des personnes. L'accès effectif des personnes handicapées à leurs droits en sera donc entravé :

- En raccourcissant drastiquement des sections indispensables pour l'expression des retentissements du handicap sur le quotidien des personnes, le nouveau formulaire ne permettra pas de définir des plans de compensation adaptés à leur réalité de vie.
- En redonnant une place centrale au certificat médical, il revient à une approche médicalisée du handicap, contraire à l'esprit de la loi de 2005 et de la CDPH.
- En ne prévoyant aucune guidance pour le remplissage des différentes rubriques, il aggrave les inégalités entre les personnes, selon qu'elles soient initiées, accompagnées ou non.
- En accumulant erreurs juridiques, imprécisions rédactionnelles et informations réduites, il induit en erreur des personnes qui ne penseront pas à demander telle ou telle aide.

En l'état, le formulaire pose trop de questions pour être expérimenté. D'autant plus que l'expérimentation ressemble à un leurre : la généralisation du formulaire étant déjà annoncée pour septembre, quel recul aura-t-on pour en évaluer les conséquences sur les droits ouverts ?

Le Collectif Handicaps demande à la nouvelle Ministre de stopper immédiatement la diffusion de ce formulaire. Surtout, il demande qu'un chantier soit ouvert sur le fonctionnement des MDPH, avec toutes les parties prenantes, y compris les associations représentatives. L'allègement du formulaire n'est pas la solution miracle pour améliorer l'accueil, l'accompagnement et l'accès aux droits pour toutes les personnes handicapées, quel que soit leur handicap !

Sur ce dossier comme sur tant d'autres, la méthode de travail du Gouvernement doit être radicalement modifiée, pour reposer davantage sur la co-construction avec les associations. Le Collectif Handicaps se tient prêt pour travailler avec la Ministre Camille Galliard-Minier. Ce remaniement doit être l'occasion de refonder une dynamique ambitieuse en faveur des droits des personnes handicapées et de leurs proches.

[Accédez à notre position détaillée sur ce nouveau formulaire](#)